



RECU EN PREFECTURE  
Le 19 décembre 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-00059300-02

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

#### Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

#### Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 36 - Vie associative - Attribution de subventions exceptionnelles 2019

Délibération n° 2019/005930

## Vie associative

### Attribution de subventions exceptionnelles 2019

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n°7	12/11/2019	Favorable unanime

#### 1 - Contexte

Dans le cadre du Budget 2019, 9 000 € de crédits sont affectés pour le versement de subventions exceptionnelles accordées par le Maire.

Pour rappel :

- une subvention de 2 000 € a été attribuée sur cette enveloppe à la Maison de Velotte pour la célébration de ses 20 ans (Conseil Municipal du 4 avril 2019),
- une subvention de 2 000 € a été attribuée sur cette enveloppe à la MJC Palente pour la célébration de ses 40 ans (Conseil Municipal du 19 septembre 2019).

#### 2 - Présentation des projets

##### 2.1 - Semons l'Espoir

Chaque année depuis 1994, l'association Semons l'Espoir organise un séjour en haute montagne « Les Sommets de l'Espoir » qui réunit les enfants malades, leurs parents et leurs médecins dans une même cordée.

En 2019, le séjour a été organisé du 20 au 28 juillet dans la vallée de Chamonix, avec un groupe d'adolescents âgés de plus de 12 ans en fin de traitement ou guéris.

Ces jeunes participants témoignent du fait qu'ils ont été capables de dépasser la maladie.

Pour manifester le soutien de la Ville à cette démarche, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association Semons l'Espoir, ce qui correspond au coût du séjour d'un enfant.

##### 2.2 - Amicale des anciens des services spéciaux de la défense nationale et des forces spéciales

L'Amicale des anciens des services spéciaux de la défense nationale et des forces spéciales (AASSDN) sollicite une aide de la Ville de Besançon pour l'acquisition d'un drapeau réglementaire.

Ce drapeau leur permet de participer aux cérémonies militaires, patriotiques et civiques ayant lieu à Besançon et dans les communes du Grand Besançon.

Le montant initial de cet emblème officiel s'élève à 1 600 €.

Pour manifester le soutien de la Ville à cette association, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

##### 2.3 - Etoile sportive de St-Ferjeux

L'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux est une association d'éducation populaire qui participe à la vie du quartier en développant des animations sportives (tennis, tennis de table, marche nordique, gym/fitness) et socio-culturelles (théâtre, ateliers cuisine, thés dansants et lotos).

L'association connaît depuis 2 ans des difficultés financières suite à la contraction, en 2014, d'un emprunt pour la remise en état des terrains de tennis et de l'accès au site.

En 2018, pour faire face à ses difficultés, l'association a procédé à une rupture conventionnelle et a réduit le temps de travail de son personnel. La Ville l'a soutenue dans ce cadre par le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € (Conseil Municipal du 13/12/18).

Malgré cette aide, le bilan financier de l'association arrêté au 31/12/18 accuse un déficit de 17 508 €. L'association renouvelle donc pour 2019 sa demande d'aide exceptionnelle et sollicite la Ville à hauteur de 5 000 €.

Pour manifester le soutien de la Ville à cette association et maintenir son activité sur le quartier, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'année 2019.

En cas d'accord avec ces propositions, la somme totale, soit 3 400 €, sera prélevée sur la ligne 65.020/6574 CS 47082.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer 3 subventions exceptionnelles d'un montant total de 3 400 € au titre de l'année 2019.**

M. ALLEMANN, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1